

## BULLETIN MUNICIPAL SEMESTRIEL

N° 10

**DECEMBRE  
2024**

A LIRE ....

<b>Edito</b>	<b>P 1</b>
<b>Les informations municipales</b>	<b>P 2</b>
<b>Les travaux 2025</b>	<b>p 8</b>
<b>Les manifestations communales</b>	<b>p 11</b>
<b>Nos associations</b>	<b>P 18</b>

*En annexe : le DICRIM  
de Sampzon*

### EDITO

**Chères Sampzonnaises, Chers Sampzonnais,**

L'année 2024 s'achève avec une situation internationale pesante et inquiétante. Un peu partout dans le monde, des populations entières sont martyrisées, sous la menace de dictateurs de tous poils, victimes de conflits interminables toujours plus nombreux.

Notre pays s'enlise un peu plus dans une crise interne, les divisions et les fractures de notre société apparaissent au grand jour. Voici venu le temps des incertitudes et des inquiétudes, tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier.

Heureusement, nos communes qui sont le socle de la vie citoyenne et les piliers de notre République demeurent des pôles de stabilité. Elles sont garantes du service public, créent du lien et rassemblent les administrés. Pourtant elles doivent faire face à des défis sans précédent et les ponctions budgétaires imposées par l'Etat fragilisent une fois de plus leurs capacités d'action.

Malgré ce climat morose au niveau national et les obstacles du quotidien, permettez-moi néanmoins de rester heureux de l'évolution de notre village, des opportunités locales d'avenir qui ont été saisies et qui s'offrent encore à nous.

Parmi les actions les plus marquantes de cette année 2024, je citerai d'abord le Plan Communal de Sauvegarde (PCS). Il a été révisé pour mieux répondre aux risques naturels pouvant nous atteindre : Incendies, inondations, canicule, éboulements, séismes...

L'équipe municipale est aussi particulièrement vigilante et elle suit au plus près l'écriture du prochain Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) en voie de finalisation, notamment pour les pages qui concerneront notre commune.

Cette réflexion prospective nous a conforté dans l'idée d'une nécessaire anticipation afin d'envisager sereinement l'avenir de notre village et nous poursuivons le renforcement des réserves foncières communales. Au gré des opportunités, d'importants espaces fonciers ont donc été achetés ou sont en voie d'acquisition, au cœur du village et en divers autres points stratégiques de la commune. Pour la tranquillité de tous, la préservation de notre cadre de vie et dans l'intérêt général, nous veillons également à nous prémunir de toute spéculation future sur les biens à haute valeur patrimoniale de notre territoire. Enfin, après une longue procédure d'inventaire des « Biens vacants et sans maître » en vue de leur rétrocession à notre collectivité, nous avons commencé à en acquérir déjà plus de 5 hectares.

Notre commune regorge de forces vives, de personnes qui donnent de leur temps pour les autres. Je remercie tous ces acteurs qui persévèrent à œuvrer pour le bien commun, les acteurs de la vie économique locale, les bénévoles au sein de nos associations, les partenaires de nos projets, les personnels ou élus communaux, les simples citoyens qui se mobilisent et mettent en commun leurs énergies pour faire vivre Sampzon.

Bonne lecture. Belles fêtes de fin d'année à tous.

Votre maire, Yvon Ventalon



## INVITATION

Le Conseil Municipal et le Maire sont très heureux de vous inviter à la traditionnelle cérémonie des vœux

le lundi 06 janvier 2025 à 18 heures 30,

Salle polyvalente François Champetier.

---

### *LES INFORMATIONS COMMUNALES*

---

#### LA TELEALERTE COMMUNALE

RAPPEL : Depuis quelques années, votre mairie s'est dotée d'un **système de téléalerte communal** qui permet de vous transmettre des messages importants d'alerte en cas de crise.

Si vous ne l'avez pas encore fait et si vous souhaitez être prévenu(e) lors des évènements de crise (Inondation, feu de forêt...), nous vous rappelons que vous devez préalablement vous inscrire avec vos coordonnées sur le site internet de la mairie [www.sampzon.fr](http://www.sampzon.fr) :

Pratique

- Inscription au système d'alerte à la population >
- DICRIM Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs
- Liens utiles
- Consignes débroussaillage
- Consignes en cas de crues

## Inscription au système d'alerte à la population

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, la commune vient de mettre en place un système d'alerte à la population:

S'inscrire aux alertes

### Mairie de Sampzon Inscription au système d'alerte à la population

Civilité:

Nom:

Prénom:

Adresse concernée par les alertes:

Code postal:

Ville:

Adresse:

Numéro de téléphone:

Le n° 0475396271 va vous appeler en fin d'inscription pour valider votre numéro.

DOCUMENT DE PRÉSENTATION

→ En savoir plus



## Je m'inscris au système d'alerte de ma commune...

### Pourquoi et comment je m'inscris ?

Vous êtes absent de l'annuaire Public Universel ou vous travaillez à Sampzon sans y résider, et vous souhaitez être alerté ?

Dans ce cas, 2 solutions s'offrent à vous :

- Rendez-vous sur le site de votre commune [www.sampzon.fr/pratique](http://www.sampzon.fr/pratique) ou flashez le QR Code au dos de ce document et remplissez le formulaire pour chaque adulte du foyer ou de l'entreprise.
- Renseignez le bulletin d'inscription papier, au verso, et retournez-le à votre mairie.

Vous pouvez modifier vos coordonnées ou vous désinscrire en contactant votre mairie (coordonnées au dos de ce document).

En cas d'alerte, la Mairie de Sampzon adressera un message (téléphone, SMS ou courriel) aux personnes figurant sur son fichier. Les informations recueillies sont nécessaires au fonctionnement de l'automate d'appels d'alerte de la commune de Sampzon. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à prévenir les populations concernées par les risques dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde.

## Mon mémo sécurité...

### Dans quels cas suis-je concerné par le système d'alerte de la commune de Sampzon ?

- \*J'habite Sampzon, que ce soit en résidence principale ou secondaire,
- \*Je n'habite pas Sampzon, mais j'y travaille.

### Comment puis-je recevoir les alertes de ma commune ?

- \*Je m'inscris sur les listes d'appel de ma commune.

### Comment puis-je m'inscrire ?

- \*Je m'inscris en remplissant le bulletin ci-contre,
- \*Je m'inscris en renseignant le formulaire web disponible sur le site de ma commune : [www.sampzon.fr/pratique](http://www.sampzon.fr/pratique) ou en flashant le QR Code ci-contre.

Après validation de mon inscription, je serai contacté par l'automate d'appel afin de valider cette dernière.

### Comment puis-je modifier mon inscription ?

En contactant ma commune :  
 • Tél. : 04 75 39 62 71  
 • e-mail : [contact@sampzon.fr](mailto:contact@sampzon.fr)

### Comment puis-je obtenir plus d'informations ?

En contactant ma commune :  
 • Tél. : 04 75 39 62 71  
 • e-mail : [contact@sampzon.fr](mailto:contact@sampzon.fr)



### Sampzon

Soucieuse de la sécurité de ses habitants, votre commune a mis en place un système d'alerte à la population...

# NOUVEAU DANS VOTRE VILLE

## alerte information

Pour recevoir gratuitement les alertes de votre commune, inscrivez vous sur [www.sampzon.fr/pratique](http://www.sampzon.fr/pratique) ou complétez le formulaire papier ci-joint

## alerte information

Être bien alerté pour ma sécurité et celle de ceux qui me sont chers !

## anticiper > prévenir > alerter

### Quels sont les risques concernés ?

**Inondation, tempête, canicule, feu de forêt, mouvement de terrain, épidémie, risque industriel, attentat...**  
 Votre commune a mis en place un système efficace pour vous prévenir du danger.

### Pourquoi un outil d'alerte à la population ?

Dans le cadre de la prévention des risques, et afin d'assurer au mieux votre sécurité, la commune de Sampzon s'est dotée d'un système d'alerte automatisé à la population.

### Téléalerte, qu'est-ce que c'est ?

Ce dispositif permettra d'alerter rapidement la population en cas d'événement majeur nécessitant la mise en œuvre d'une procédure de vigilance et la gestion éventuelle d'une situation de crise qu'il s'agisse : de risques naturels, technologiques...

Aussi, ce système pourra également être utilisé pour tout événement susceptible de vous concerner.

Étant donné le caractère imprévisible des situations d'alerte, et les nombreux facteurs incombant pas à la ville, la commune de Sampzon ne saurait être tenue responsable si l'administré n'est pas joignable, est joint tardivement ou a mal compris le message.

### Comment serai-je alerté ?

Si vous êtes d'accord pour être contacté, vous serez avisé sur votre téléphone fixe, portable, par fax ou par mail des risques se produisant sur la commune et des dispositions prises ou des consignes à suivre.

Selon les situations rencontrées, les messages transmis peuvent être des messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, des SMS, ou des courriels.

• Pour les appels téléphoniques, le numéro présenté sera le suivant : 04 75 39 62 71. Vous pouvez d'ores et déjà l'enregistrer dans votre répertoire téléphonique

• Pour les SMS, l'émetteur sera le suivant : INFO MAIRIE

Il est donc primordial de vous inscrire et de mettre à jour régulièrement vos informations personnelles, si vous souhaitez être alerté par votre commune.

## Fiche d'inscription

Au service d'alerte de La Commune de Sampzon



Cette fiche est à envoyer ou à déposer :  
 Mairie de Sampzon  
 2171, route du Rocher  
 07120 Sampzon

Je soussigné (nom en majuscule), \_\_\_\_\_

Prénom, \_\_\_\_\_

Demeurant (adresse), \_\_\_\_\_

**Souhaite bénéficier du système d'information mis en place par La Commune de Sampzon**

**POUR ÊTRE ALERTÉ par :**

Message vocal :

N° de téléphone n°1 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone n°2 : \_\_\_\_\_

N° de téléphone n°3 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone n°4 : \_\_\_\_\_

N° de téléphone n°5 : \_\_\_\_\_ N° de téléphone n°6 : \_\_\_\_\_

**Pour recevoir des SMS :**

N° de mobile n°1 : \_\_\_\_\_ N° de mobile n°2 : \_\_\_\_\_

N° de mobile n°3 : \_\_\_\_\_ N° de mobile n°4 : \_\_\_\_\_

N° de mobile n°5 : \_\_\_\_\_ N° de mobile n°6 : \_\_\_\_\_

**Courriel :**

Adresse Courriel 1 \_\_\_\_\_

Adresse Courriel 2 \_\_\_\_\_

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_ Signature \_\_\_\_\_

Les données à caractère personnel ainsi collectées font l'objet d'un traitement dont le responsable est le délégué RGPD de la commune de Sampzon, que vous pouvez joindre par courriel à l'adresse suivante : [rgpd@sampzon.fr](mailto:rgpd@sampzon.fr)  
 Ces données sont collectées afin de vous alerter et vous adresser des messages à la population. Vos données sont destinées aux services en charge de la diffusion de ces alertes. Elles sont hébergées en environnement sécurisé par son sous-traitant collaborateur. Les services en charge de support informatique de la Mairie de Sampzon peuvent également accéder à ces données, aux seuls fins de gestion et maintenance informatique.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité de vos données que vous pouvez exercer en adressant un courrier à l'adresse du responsable des traitements d'urgence précitée, en précisant vos motifs, votre nom, votre adresse et en joignant une copie recte-verse de votre pièce d'identité.

Il est précisé que le gestionnaire des données personnelles, vous pouvez adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles (rgpd@sampzon.fr) ou auprès de la CNIL.

Il est précisé que toute base de données est soumise de plein droit à la protection des données personnelles par les articles 443-4 et 443-7 du code pénal.

\*Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à partir du 25 mai 2018, dit règlement général sur la protection des données (RGPD)

Je déclare accepter que les informations saisies dans ce formulaire soient utilisées, exploitées et traitées comme indiqué ci-dessus.

## LES REGLES DE DEFENSE DE LA FORET CONTRE L'INCENDIE ET LA SECURITE PUBLIQUE

Sampzon est fréquemment soumis à l'aléa « inondation », mais nous devons également être vigilants face au risque de « feu de forêt ». En effet, notre territoire est classé parmi les communes **très exposées au risque « feu de forêt »**.

En effet, la commune compte 460 hectares de forêt de type chênaie mixte méditerranéenne de chênes vert et pubescent à la combustibilité élevée et 185 hectares de **garrigues très inflammables**, souvent situées à proximité des habitations. **Trois établissements recevant du public et 70 habitations sont fortement concernés par ce risque naturel et donc soumis aux « Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) »**.

On entend par débroussaillage, les opérations de réduction des combustibles végétaux de toute nature dans le but de diminuer l'intensité et de limiter la propagation des incendies. Ces opérations doivent assurer une rupture suffisante de la continuité du couvert végétal. Elles peuvent comprendre l'élagage des sujets maintenus et l'élimination des rémanents de coupes (Article L.131-10 du Code forestier).

Le maire doit veiller à la bonne application des Obligations Légales de Débroussaillage. Il est assisté par les services de l'Etat (Direction Départementale des Territoires – DDT, Services Départementaux d'Incendies et des Secours – SDIS et l'Office National des Forêts – ONF) qui sont chargés de la vérification du respect des Obligations Légales de Débroussaillage – OLD. Ces services sont habilités à effectuer des contrôles sur les propriétés privées et ils peuvent verbaliser si ces travaux réglementaires de débroussaillage ne sont pas réalisés.

Le non-respect de l'arrêté préfectoral imposant le débroussaillage périphérique et l'élagage des arbres sur 50 mètres autour des habitations et sur 2 mètres de part et d'autre des voies privées est un facteur aggravant du risque. Ces travaux incombent au propriétaire d'installations (maison, granges, piscines...) dès lors qu'elles sont situées à moins de 200 mètres de bois, landes, maquis, dans tout le département de l'Ardèche. Couper, élaguer, éliminer les végétaux pour assurer des ruptures de combustible en cas de feu de forêt, **est essentiel pour protéger sa maison**. En zone non urbaine, on débroussaillie dans un rayon de 50 mètres autour de sa construction, tandis qu'en zone U, on débroussaillie sur la totalité du terrain dont on est le propriétaire, qu'il y ait une construction ou non. Si cette règle est simple, il est toutefois fréquent que les zonages d'application des OLD se superposent entre voisins.

## LE DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS - DICRIM

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est **joint en annexe du bulletin municipal**. Il précise les informations sur les risques majeurs, au plus près des habitants. Il s'appuie notamment sur le dossier départemental sur les risques majeurs (DDRM) et sur d'autres informations transmises par le préfet en matière de prévention des risques : Zones exposées aux risques, arrêtés constatant l'état de catastrophe naturelle, informations contenues dans les Plans de Prévention des Risques naturels (Ex. PPRI - Plan de Prévention du Risque Inondation du bassin versant de l'Ardèche) et des risques miniers.

Le DICRIM indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant à ces risques, notamment, les consignes de sécurité devant être mises en œuvre en cas de réalisation du risque. Il vient en complément du Plan Communal de Sauvegarde qui a été révisé cette année (Cf. Bulletin municipal de juillet 2024).



## LA VIGILENCE LORS DES CRUES ET LA SECURITE DES USAGERS

Certaines inondations liées à des pluies intenses peuvent survenir de façon extrêmement soudaine, laissant très peu de temps pour réagir et occasionner des dommages importants. Le maire a la responsabilité d'alerter, d'informer et si besoin mettre en sécurité la population.

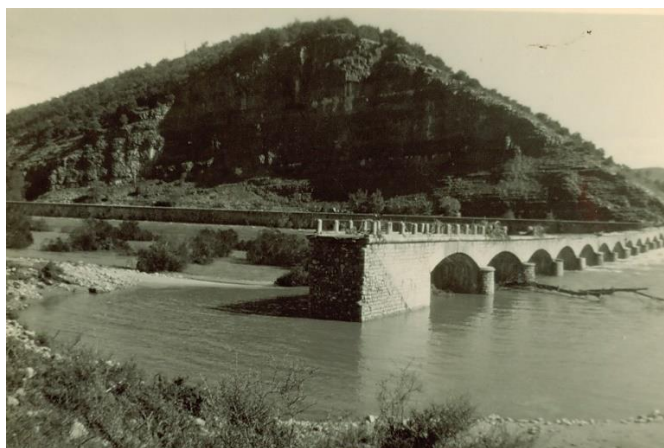
Le dispositif d'avertissements mis en œuvre par Météo-France et Vigicrues est complété par les services :

- APIC, basé sur l'observation des pluies par radars et pluviomètres qui renseigne sur les risques d'inondation par ruissellement,
- VIGICRUES FLASH, basé sur l'observation des pluies et une modélisation du fonctionnement de la rivière, qui renseigne sur les risques d'inondation par débordement des cours d'eau.

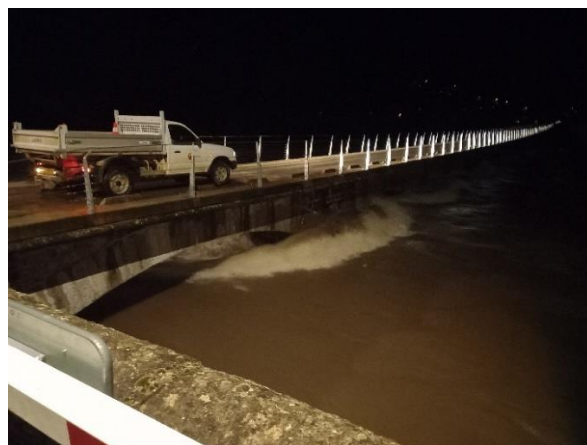
Ces services sont des aides à la prise de décision pour la mise en sécurité des résidents.

Notre commune est située juste en aval des confluences des rivières, Beaume et Chassezac avec l'Ardèche et chaque Sampzonnais sait que selon

- le degré de synchronisation des pics de crues sur chacun de ces bassins versants,
  - la localisation des pluies intenses, soit uniquement sur la cévenne ardéchoise, sur le Bas Vivarais ou soit sur l'ensemble du territoire de la moitié sud du département,
- la soudaineté de la crue et l'importance du pic de crue au franchissement du Pont de Sampzon peuvent varier considérablement.



*Le Pont après la crue de 1958*

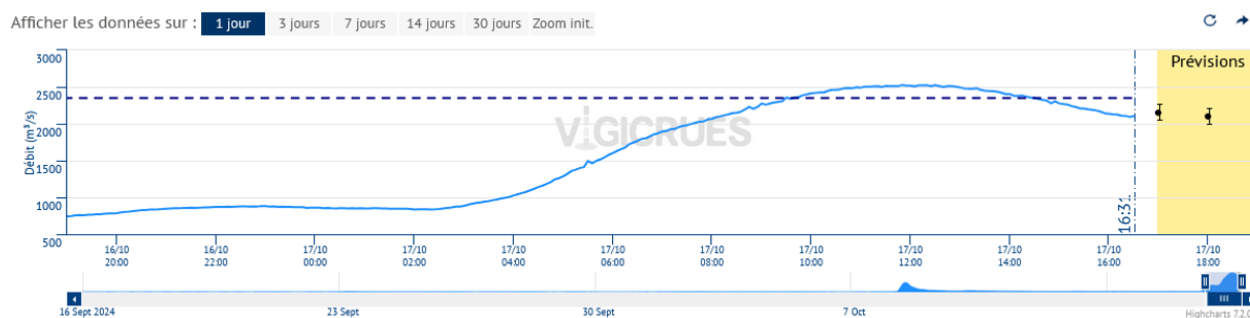


*Fermeture nocturne du Pont – Crue du 01/04/2024*



*Le 17 octobre 2024 à 8h du matin : Le pont est totalement submergé.*

## Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche) - Débits - 17/10/2024 16:31



### Légende

—●— Vallon-Pont-d'Arc (Ardèche)    - - - - - Crue du 22 novembre 2016 - 23...

Données Vigicrues, le 17/10/2024 à 16h31

Le 17 octobre :

- 06h 20mn, l'eau commence à passer sur le pont et le pont est fermé à la circulation par le service technique de la mairie. La hauteur d'eau au pont de Salavas est alors de 7,07 m et le débit de l'Ardèche est de 1724 m<sup>3</sup>/seconde.
- 11h 50mn, pic de la crue au pont de Salavas. La hauteur d'eau est alors de 9,24 m et le débit de l'Ardèche est de **2 526 m<sup>3</sup>/seconde**.

A noter que :

- le chemin de La Digue et le chemin des Pibous sont déjà inondés dès lors que la crue atteint environ 6 m au pont de Salavas.
- Lors de la crue de 1958 qui avait conduit au contournement du pont de Sampzon, le débit de l'Ardèche avait atteint **4 000 m<sup>3</sup>/seconde**.
- Lors de la crue historique de septembre 1890, la hauteur d'eau au pont de Salavas avait atteint 17,30 m et le débit de l'Ardèche les **7 000 m<sup>3</sup>/seconde**.

Nous avons connu 3 crues de moyenne importance en 2024, les 1<sup>er</sup> avril, 3 et 17 octobre 2024. Lors des crues, la municipalité assistée de son service technique dans le cadre du Plan Communal de Sauvegarde et le Service des Routes du Département, veillent conjointement sur la sécurité des usagers. Ils peuvent prendre la décision de fermeture du Pont de Sampzon et de certaines voies communales inondées. Pour le pont de Sampzon qui est situé sur une voie départementale hors agglomération, la responsabilité de réouverture de l'ouvrage à la circulation, de sa maintenance et des réparations revient au Conseil départemental de l'Ardèche. La réalisation des travaux est naturellement tributaire des budgets départementaux qui ont été fortement sollicités pour de nombreuses urgences dans le nord du département à la suite des intempéries du 17 octobre.



La crue du 17/10/2024 aux ponts de La Bastide

## LA FERMETURE ANNONCÉE DU RESEAU TELEPHONIQUE CUIVRE

La fibre optique a été déployée sur l'ensemble de notre commune par le syndicat interdépartemental Drôme-Ardèche ADN (Ardèche Drôme Numérique) et ce réseau est ouvert à la commercialisation auprès des usagers depuis le 8 décembre 2021.

Dans ce contexte, l'opérateur d'infrastructure Orange propriétaire du **réseau cuivre** a annoncé sa volonté de fermer progressivement ce réseau entre 2025 et 2030. Sur notre commune qui est équipée pour la fibre depuis 3 ans, sa **fermeture commerciale est annoncée le 31/01/2026**.

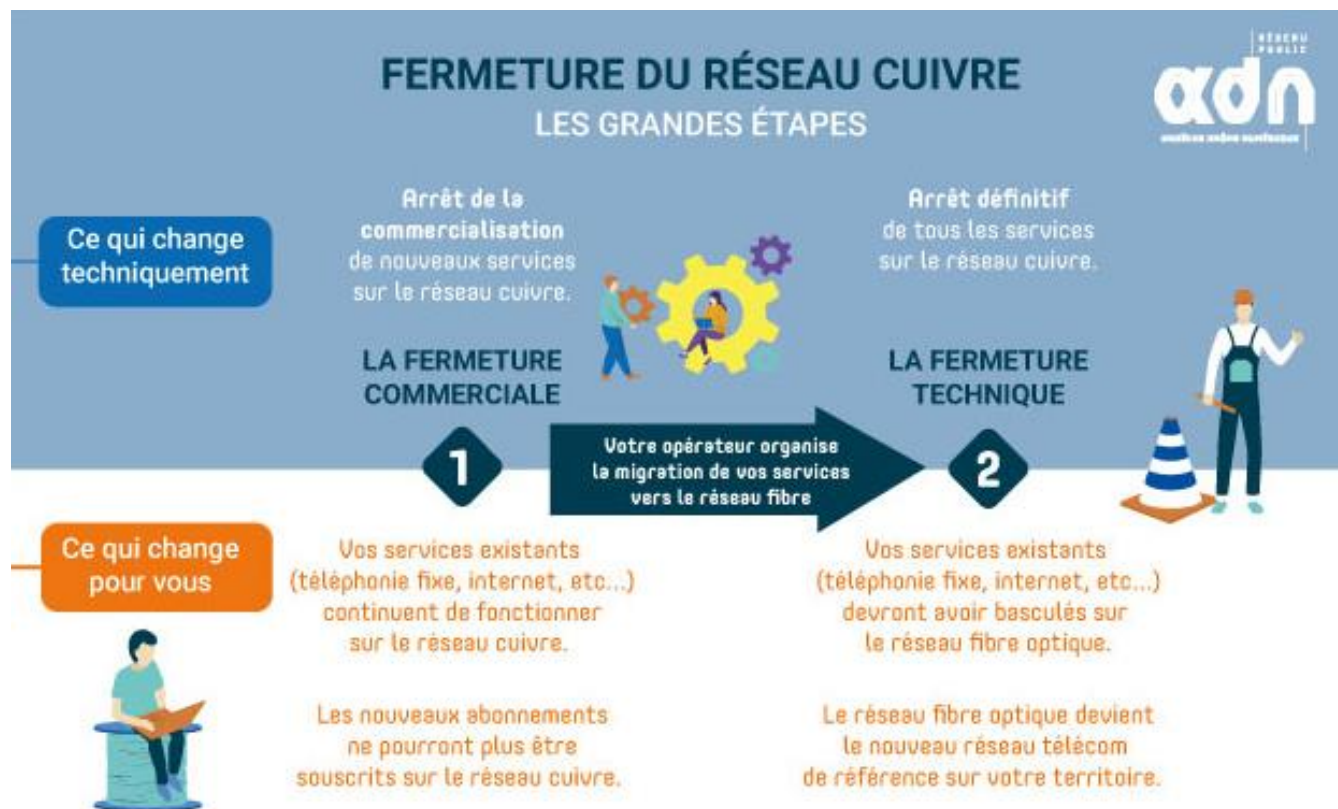
Si vous n'avez pas déjà migré vers le nouveau réseau de fibre optique ADN, vous êtes concernés, que vous soyez un particulier, une association, un professionnel ou une entreprise.

Pour continuer à bénéficier de vos services (téléphonie fixe, internet, télévision, etc.) sur ce réseau moderne et plus performant, vous êtes vivement invité et dès à présent, à contacter votre opérateur télécom actuel, ou un opérateur de votre choix.

Notez que vous pouvez opter uniquement pour un abonnement à la téléphonie fixe, sans obligation de souscription à internet ou à la télévision. Vous avez ainsi la possibilité de comparer les offres des différents opérateurs et de choisir celui qui correspond le mieux à vos besoins et à votre budget.

Pour plus d'information, une page dédiée à ce projet est disponible sur le site d'Ardèche Drôme Numérique (ADN) :

<https://ardechedromenumerique.fr/la-fermeture-du-reseau-telephonique-cuivre/>





## ACQUISITION PAR LA COMMUNE DE BIENS SANS MAÎTRE

En application de l'article L 1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P) sont considérés comme n'ayant pas de maître les biens qui sont :

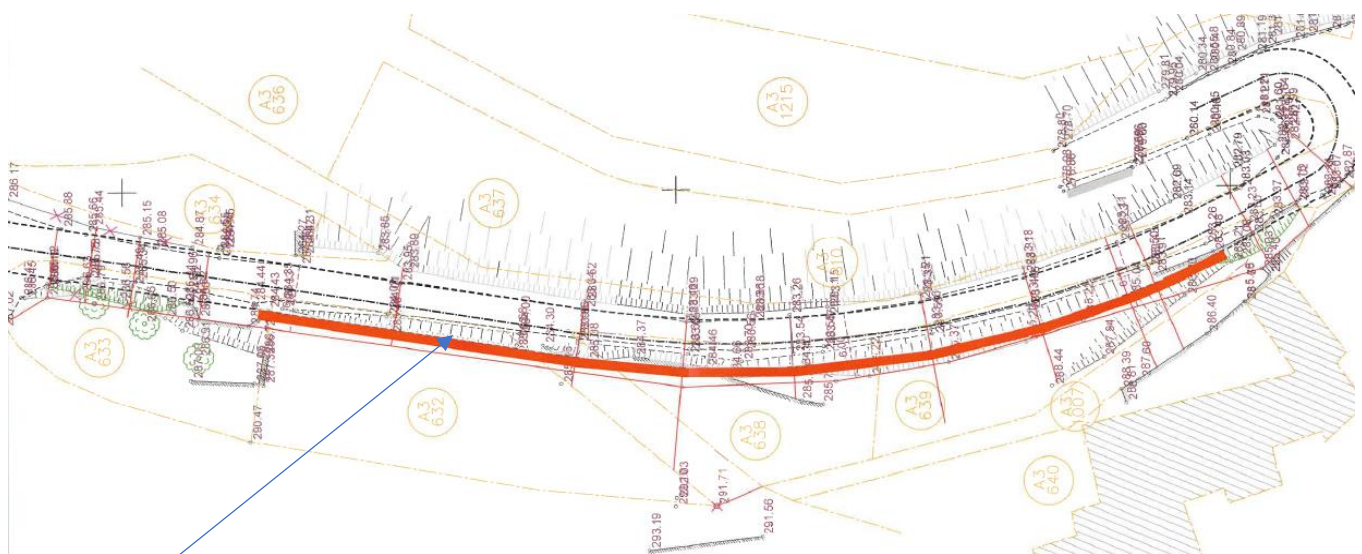
- Soit de plein droit, les biens visés à l'article L 1123-1-1 du CG3P, ceux qui font partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible n'est présenté (article L 1123-2 du CGPPP). Depuis la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2007 et non encore partagées (point IV de l'article 98), ce délai est ramené à 10 ans pour les biens situés dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme ou d'une opération de revitalisation du territoire ou dans les quartiers prioritaires des politiques de la ville,
- soit des immeubles qui n'ont pas de propriétaire connu et pour lesquels depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Dans le cadre de ces dispositions réglementaires, la commune de Sampzon vient d'acquérir le 10 octobre dernier, diverses propriétés dont les faits et actes sont tous antérieurs à 1956. Ces biens ont une **superficie totalisée de 5 hectares 32 ares et 38 centiares** et ils sont donc désormais incorporés dans le domaine communal.

## QUELQUES PROJETS COMMUNAUX POUR 2025

### Élargissement de la Route du Rocher et renforcement du réseau électrique :

Du carrefour avec le Chemin du Bois et le Col de La Lauze, cette voie communale très étroite sur 120 mètres linéaires ne permet pas le croisement des véhicules légers. Grâce à divers échanges fonciers ou acquisitions avec les propriétaires riverains qui ont accepté ces transactions et que la commune remercie vivement, nous allons pouvoir entreprendre un élargissement raisonnable de la voie de circulation après réalisation d'un enrochement.



**Enrochement à construire**

*Tronçon de la route à élargir, sur 120 ml*





## 6<sup>ème</sup> tranche d'enfouissement des réseaux secs :

Ces travaux concernent les quartiers de Gadonne (suite et fin), les Trouillères et le chemin de la Source (1<sup>ère</sup> partie), pour l'enfouissement des réseaux électriques (moyenne et basse tension) et de la fibre optique. Ils débuteront après la saison touristique 2025 et s'achèveront début 2026.



## Renforcement du réseau de distribution de l'eau potable, du réservoir de Cros de Gély vers le Chemin des Vignes et les Trouillères :

En 2021/2022 ont été réalisés les travaux de renforcement de la **conduite d'adduction** de l'eau potable vers notre village, de La Loubière au réservoir du Cros de Gély. En 2025/2026, vont être réalisés les travaux de renforcement de la **conduite de distribution** de l'eau potable, depuis le réservoir du Cros de Gély jusqu'aux quartiers Les Trouillères et Gadonne.



Tous ces travaux nécessaires pour notre village entraineront quelques perturbations de la circulation pendant leur réalisation. Ils seront tous réalisés hors saison touristique. Merci de votre compréhension.



## LES JEUDI DE SAMPZON

Beaucoup de vacanciers, de Sampzonnais et d'habitants des communes voisines ont participé à cette 3<sup>ème</sup> édition des jeudis à Sampzon avec une programmation variée alliant spectacles et concerts.

04/07 : Duo Fever

11/07 : Chabadas' Trio

18/07 : Emilien Buffa et Vince Terranova

25/07 : Papa Mama Rasta

01/08 : Get up

08/08 : Joselo Gonzalez

15/08 : Dusty GUNS

22/08 : Kindred

29/08 : Cabaret et cerceau aérien

A noter :

- Le show exceptionnel des *jeunes de la Colonie de Montreuil* en 2<sup>ème</sup> partie, le 22/08 !
- La chorégraphie des « sampzonnettes » alias Colette, Jeannette, Sylvie, Fabienne, Aline et Danielle en 1<sup>ère</sup> partie le 29/08









## MARCHÉ ESTIVAL



## L'APRES SAISON



Sandaya Soleil Vivarais a participé le 20 septembre dernier à la Journée mondiale du nettoyage de notre planète autrement connue sous le nom de « World Cleanup Day »

Cet événement a permis de ramasser de nombreux déchets sauvages laissés sur les bords de rivière et les alentours (proche du camping).

## OPERATION BRIOCHES

La commune a participé à l'opération brioches en octobre dernier.

Les fonds récoltés ont été reversés au profit de l'ADAPEI 07 afin de réaliser des investissements pour les personnes en situation de handicap.

Merci aux habitants !







## NOEL SE PREPARE...

Installation du sapin de Noël vendredi 22/11, pour cela, patience, force, minutie et convivialité étaient au rendez-vous !  
Bravo pour ce résultat !











A la tombée de la nuit, on peut admirer le travail de Maëva et Patrick qui ont illuminée leur maison avec de superbes décors de Noël. Le spectacle est magnifique ! Chaque année, de nouvelles décorations voient le jour. Une ambiance féérique à découvrir ou à redécouvrir...



## LE BANQUET DES ANCIENS

Le traditionnel repas des anciens s'est déroulé vendredi 29 novembre.

Un repas festif concocté par Sandrine et Guillaume du Bistrot du Rocher.



### *Au menu :*

\*\*\*

*Salade de homard aux  
agrumes wakame au sésame*

\*\*\*

*Filet de poularde sauce  
champagne,  
Accompagné de  
Gratin de butternut et marrons*

\*\*\*

*Assiette de fromages*

\*\*\*

*Omelette norvégienne vanille  
fraise framboise flambée au  
Grand Marnier*

\*\*\*

*Café*

## LE NOEL DES ENANTS



Le Père Noël, accompagné de Mère Noël est venu mercredi 18 décembre rendre visite aux enfants de Sampzon. Il est arrivé comme à son habitude en tirant derrière lui une carriole remplie de cadeaux. Les enfants ont joué et profité pleinement de ce moment avec les grands. Ils ont ensuite partagé un goûter avec le Père Noël, préparé et servi par les membres de l'action sociale.

**Réveillon**  
*st Sylvestre*  
**2025**

Soirée dansante

**20H30** salle des fêtes **SAMPZON**

*Menu*  
Verrine mousse de chèvre  
pomme verte et magret fumé  
-----  
Aumonière de St Jacques et poireau  
-----  
Filet de saint-pierre à l'orange  
Tagliatelles de courgettes  
-----  
Trou Sampzonnais  
-----  
Rôti de chapon farci au foie gras  
Ecrasé de patate douce  
-----  
Trilogie de fromages  
-----  
Bûche au citron , meringuée  
-----  
Eau plate et pétillante, vin rouge et blanc, café

**80€**

bistrot de pays  
Repas préparé par  
*Le bistrot du Rocher*

**Renseignements et réservations**  
**avant le 17 décembre**

**Alain surel 0678529558**  
**ou 0614642223**

Organisation association Gym à SAMPZON  
IPNS

Les cours se déroulent le mardi de 17h45 à 18h45 avec Manou et le jeudi de 18h à 19h avec Laurence. L'association organise à nouveau cette année le réveillon de la Saint Sylvestre dans la salle polyvalente. Une soirée festive, dansante avec un menu gastronomique préparé par le Bistrot du Rocher Joyeuses fêtes de fin d'année

**Le Président, Alain Surel**





*Castagnade*  
**Vendredi 15 novembre**



**Buvette**

*SAMPZON*

A partir de 18h00 place de la Mairie

Châtaignes grillées    Stand Art dé  
Planches charcuterie  
Crêpes  
Vin chaud  
Soupe butternut-potiron



**Barbe à Papa**

Le Comité Des Fêtes a organisé à l'automne les **castagnades de Sampzon** pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive. Les sampzonnais et habitants des communes voisines sont venus nombreux à la tombée de la nuit pour déguster vin chaud, velouté de potirons, crêpes, barbes à papa, sans oublier les châtaignes offertes par le comité.

Merci à toute l'équipe pour son implication !!

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes,

*Le Président, Alain Surel*



## ART ET DECO



L'association Art et Déco a concocté de belles décorations pour Noël et a participé aux castagnades de Sampzon. Rendez-vous en janvier pour de nouvelles activités.  
Joyeuses fêtes et Meilleurs vœux 2025 !

**La Présidente, Patricia FABRE et son équipe**



## ENSEMBLE SOLIDAIRE



La saison associative de 2024 s'est bien déroulée grâce à une forte participation de nos 149 adhérents !

La dernière rencontre de 2024 a eu lieu le 14 décembre où plus de 90 convives ont partagé un succulent repas.

Rendez-vous le 15 janvier 2025 où nous vous attendons nombreux à l'assemblée générale, les nouveaux adhérents sont les bienvenus !  
Excellentes fêtes à tous de Noël et de Nouvel An.

***Le Président, Christian Ponçon***

## ACCA

La saison de chasse 2024-2025 est déjà bien avancée, les sangliers sont plus nombreux que l'an dernier et le tableau de chasse s'annonce très satisfaisant. L'ACCA compte actuellement 56 sociétaires. Bienvenue à Claude, notre toute dernière recrue.

Il a été décidé d'arrêter les battues dès fin janvier. A Sampzon, les battues aux sangliers ont lieu exclusivement les samedis toute la journée et le dimanche matin. Les autres jours de la semaine, seuls quelques chasseurs de petit gibier peuvent être présents sur le terrain.

Bonnes fêtes de fin d'année et meilleurs vœux 2025.

***Le président de l'ACCA, Rémi VENTALON***



***Bravo Jean-Luc !***

## LES AMIS DU ROCHER

### Prochaines animations prévues :

-**samedi 18 janvier 20h30** : galette des rois. Soirée ouverte à tous, ENTREE GRATUITE. La galette sera offerte. L'animation dansante sera confiée à Bruno notre DJ !

-**dimanche 23 février** : après-midi dansante OUVERTE A TOUS, animée par le groupe REGARDS, ENTREE AU CHAPEAU ! Pâtisseries maison, buvette.

-**dimanche 30 mars** : à midi, repas dansant PAËLLA. OUVERT A TOUS.

Notre assemblée générale aura lieu courant avril. L'adhésion est de 20€ par adulte, vous pouvez si vous le souhaitez en devenir membre. Au plaisir de vous y retrouver.

Le bureau se joint à moi pour vous souhaiter une excellente fin d'année, que cette nouvelle année qui s'approche à grands pas soit belle, douce et bonne pour chacun de vous et pour vos familles. Quelle vous apporte, joie, bonheur et santé !

**La Présidente, Roselyne TALAGRAND** 06 76 93 06 10

Sylvie Kéraudren, vice-présidente-Danielle Bardin, secrétaire-Bruno Kéraudren, trésorier.

Membres du conseil d'administration : Mylène Chotin, Guy Gilson, Viviane Nogier, Petit Johano et Guilaine, Daniel Reynaud.

### JOYEUX NOËL ET BONNE ANNEE A TOUS !



#### La choucroute.

**La choucroute...un régal !  
Le nougat glacé sur crème anglaise et  
coulis de fruits rouges...merveilleux !**

**Beau moment de partage et d'amitié en  
ce dimanche 24 novembre pluvieux,  
quoi de mieux !**



#### Les petites mains à l'œuvre !





## SAMPZON, ENTRE ROCHES ET RIVIERES



L'année fut riche avec :

La Fournée de début d'année, la visite guidée du Moulin avec ses centrales hydroélectriques, le concert Musiques du Monde suivi du BBC musical chez Bernard, maison historiquement musicale et l'Expo photos en août ainsi que pour les Journées Européennes du Patrimoine. En 2025, l'expo photos aura pour thème : faune et flore sampzonnaise, on compte sur vous pour vos photos !

**Joyeuses fêtes de fin d'année,**

**Le Bureau**



## SAMPZON SUR L'O



© <http://photoardoche.free.fr> - Marailhon de l'Ardèche - 10Nov. 2024





Nous avons représenté la commune cette année au Marathon-Challenge des Gorges le 10 novembre avec le Canobus d'Alain.

Belle ambiance festive, convivialité, mixité, soleil et bon niveau d'eau ; à refaire avec bonheur !

Prochain objectif : avoir notre C9-canobus mais pour cela il nous faut trouver des aides, des subventions....

Rendez vous au printemps au bord de l'eau !

Joyeuses fêtes

**Le Président Alain Champetier**

# Joyeuses FETES

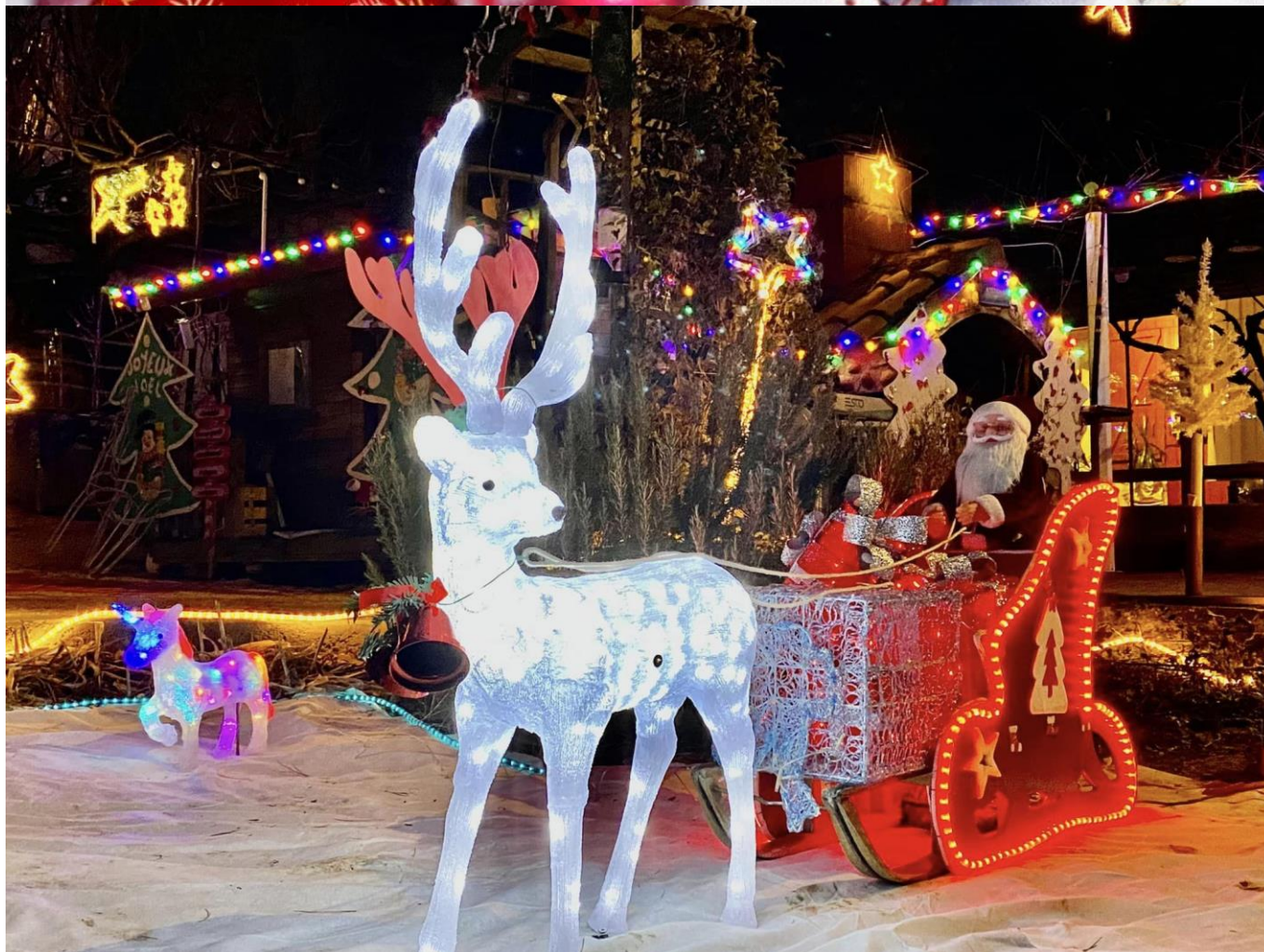








# Joyeuses Fêtes de Noël



La mairie vous accueille le lundi et mardi matin de 9h à 12h  
Le vendredi après -midi de 13h30 à 16h30

Tel 04.75.39.62.71

Mail : [contact@sampzon.fr](mailto:contact@sampzon.fr)

Retrouvez toutes les informations sur [www.sampzon.fr](http://www.sampzon.fr)

commune de  
**sampzon**  
Gorges de l'Ardèche